

Représentés par :

Monsieur Miguel MONTEIRO
Madame Zakia BOUZIDI
Monsieur Jérôme LEGENDRE
Monsieur Guillaume GODIN
Madame Mizgin OZHAN
Madame Christiane DESCAMPS
Monsieur Zayen CHIKHDENE
Madame Solène DA SILVA
Monsieur Cédric SCHROEDER
Monsieur Franck LE ROY
Madame Maria Elisabete GONCALVES
PEIXOTO
Monsieur Lewis CHARTIER
Madame Margaux HOUIS
Monsieur Dominique HE
Monsieur Zishan BUTT
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR
Madame Soizig NEDELEC
Monsieur Yonel COHEN-HADRIA
Madame Nabila DJEBBARI

Monsieur Philippe ALLAIN
Monsieur Samuel MARTIN
Madame Marie-Françoise MESSEZ
Madame Sandrine DESIR
Madame Kourtoum SACKHO
Monsieur Alain DESCAMPS
Madame Yasmina BAZIZ
Monsieur Pierre SACK
Monsieur Gilbert FAUCHEUX
Monsieur Michel HADJI-GAVRIL
Monsieur Massinissa HOCINE

Monsieur Damien BIDAL
Monsieur Jean-Paul GILLY
Madame Ling LENZI
Monsieur Sofienne KARROUMI
Monsieur Pierre-Yves NAULEAU
Monsieur Anthony DAGUET
Madame Katalyne BELAIR
Madame Fatima YAOU

Secrétaire de séance : Gilbert FAUCHEUX

OBJET : Dénomination d'une nouvelle voie et d'un jardin public de la ZAC des Impasses

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Michel HADJI-GAVRIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le plan de masse de localisation annexé à la présente délibération ;

Considérant la nécessité de clôturer la ZAC des Impasses au 31 décembre 2023 par l'aménageur concessionnaire Séquano Aménagement ;

Considérant le besoin des concessionnaires de disposer d'un véritable adressage pour réaliser les raccordements nécessaires aux travaux ;

Considérant leur statut public et la nécessité de les dénommer ;

Considérant la volonté municipale de préserver la mémoire du quartier mais aussi de participer à la visibilité des femmes dans l'espace public et de rendre hommage à Marie PARADIS et à la symbolique de son parcours.

Adoption à la majorité par 40 pour , 8 se sont abstenus(Sofienne KARROUMI, Katalyne BELAIR, Pierre-Yves NAULEAU , Zishan BUTT, Evelyne YONNET-SALVATOR, Anthony DAGUET, Soizig NEDELEC, Yonel COHEN-HADRIA)

DELIBERE :

APPROUVE la dénomination du jardin public situé à l'angle de la rue des Ecoles et de la rue Julie-Victoire Daubié au nord de la ZAC (parcelles BF65, BF57, BF187) :

- Jardin Espérance.

APPROUVE la dénomination de la nouvelle sente desservant les logements adjacents à l'aire de jeu et au jardin public (anciennes parcelle BF181 et BF188) :

- Impasse Marie Paradis.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes

